



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-6-2

Séance du vendredi 15 mars 2019

SECHERESSE AGRICOLE 2018 SOUTIEN EXCEPTIONNEL AU MAINTIEN ET A L'AMELIORATION AGROENVIRONNEMENTALE DES PRAIRIES

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, TRIMAILLE. Mme VALLAT, M. VOGT.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à M. WITH.
Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.
M. STRAUMANN donne procuration à M. HABIG

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-1-1 du 14 décembre 2018 relative au budget primitif 2019,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 25 janvier 2019,
- VU la convention d'autorisation de financements complémentaires du Département du Haut-Rhin dans le champ des filières agricoles et forestières, signée avec la Région Grand Est en date du 16 janvier 2018,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- de valider, dans le cadre de la démarche GERPLAN, le principe d'un soutien aux éleveurs pour l'amélioration agroenvironnementale par sur-semis de leurs prairies fortement impactées par la sécheresse en 2018,
- de fixer le montant de la dépense maximale à 134 750 €, qui pourra être prélevée sur le programme C751, chapitre 65, fonction 738, nature 6574 après validation des dossiers individuels des demandeurs en Commission Permanente,
- d'effectuer si besoin des ajustements budgétaires lors de la DM1.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité